Ce jour… ● En ordre ? Le Temple y est

😏 oups… ça se passe en 1129.

Il y a trente ans, en 1099, ce jour, l'armée des croisés quitte Antioche et se dirige plein sud vers Jérusalem. La sainte cité est assiégée en juin avant d'être conquise en juillet. Il convient dorénavant de protéger les biens du Saint Sépulcre et d'apporter sécurité et accueil aux pèlerins qui ne manqueront pas d'affluer. Si l'hospitalité est déjà assurée à Jérusalem depuis 1068 par des frères précurseurs de ce qui deviendra en 1113 l'ordre des Hospitaliers, le besoin de sécurité reste une préoccupation majeure. D'anciens chevaliers croisés, restés sur place se portent volontaires et se regroupent dès 1115 sous le nom de soldats du Christ, puis en 1120 dans une milice laïque dite des pauvres chevaliers du Christ et du temple de Salomon, fondée par une poignée d'hommes dont Hugues de Payns.

Si leur action est localement reconnue, elle n'est guère considérée en Occident. La milice manque donc d'appuis financiers et politiques. Hugues de Payns et ses compagnons d'armes quittent la Terre Sainte et se démènent pour être reconnus et soutenus par les puissants.

Leurs efforts finissent par être récompensés puisqu'en ce jour de 1129, lors du concile de Troyes, est fondé un nouvel ordre religieux : celui des Templiers dont la règle est grandement rédigée sur les conseils du fondateur des cisterciens, Bernard de Clairvaux.

Ce dernier, s'adressant désormais à des religieux et non plus à des laïcs, par conséquent s'interdisant tout homicide, introduit fort habilement la notion de malicide dès l'instant où la mort est donnée à des ennemis de la cause religieuse.

Extraits In *Liber ad milites Templi de laude novæ militiæ* — Lettre aux soldats du Temple, faisant l'éloge de la nouvelle milice

At vero Christi milites securi praeliantur … nequaquam metuentes aut de hostium caede peccatum, aut de sua nece periculum …	En vérité, les soldats du Christ combattent en toute sécurité ne craignant ni le péché de tuer leurs ennemis ni le danger de leur propre mort …
Non enim sine causa gladium portat …	Car il ne porte pas l'épée sans raison.
Sane cum occidit malefactorem, non homicida, sed … malicida	En effet, lorsqu'il tue un malfaiteur il ne commet pas un homicide mais … un malicide,



NL La Haye ms76F5 folio 1r°

Saint Georges, patron des chevaliers mais vêtu tel un templier, poursuit des Sarrasins.

à lire : www.terressens.fr/003-templiers-equipement-chevalier-templier.aspx



Hervé Berteaux - artiste pluriel : musicien, raconteur, écrivain, photographe, sur scène…
www.zumeurs.net - rubrique MBN (medieval breaking news)